

## Assemblée communale du 12 décembre 2012

Au nom du Conseil communal, **M. le syndic** salue cordialement et souhaite la bienvenue aux 43 citoyens qui participent à cette assemblée ordinaire.

La présence de l'assistance réjouit toujours le Conseil communal et se traduit par un encouragement, donnant un signe clair de l'intérêt des citoyens à la gestion et à l'avenir de notre commune.

Cette assemblée ordinaire a été légalement convoquée en application de l'article 11 de la loi sur les communes. La convocation s'est faite par insertion dans la FO n° 47 du 23 novembre 2012, par affichage au pilier public, sur le site internet [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch) et par avis tout ménage du 19 novembre 2012.

**M. le syndic** adresse des salutations particulières aux citoyennes et citoyens pour qui c'est la première participation à une assemblée de commune à Echarlens et leur fait part de son souhait de bienvenue dans notre village.

Se sont excusés pour cette assemblée :

- M. Hervé Romanens, conseiller communal,
- MM Jean-Pierre Yerly, Frédéric Galley,
- M. et Mme Michael et Fabienne Kamm

Scrutateurs pour la durée de l'assemblée :

- Table No 1 et 2 : Mme Alexandra Carrel Savoy
- Table No 3 + table du CC : M. Vitor Goncalves

Merci à ces personnes de participer activement à cette tâche.

**M. le syndic** rappelle que l'assemblée vote à mainlevée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages. Il informe aussi que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Les boissons servies dans la salle sont prises en charge par la caisse communale.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement, **M. le syndic** déclare les délibérations ouvertes.

Chacun et chacune a pu prendre connaissance du tractanda mais concernant le point 6 « Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire », **M. le syndic** informe l'assistance que nous devons à nouveau le retirer du tractanda. Lors de l'assemblée du 17 octobre dernier, nous l'avions déjà supprimé car le Service de l'Enfance et de la Jeunesse à Fribourg venait de nous le retourner et demandait des précisions juridiques. Ces points techniques ont été réglés et sont validés par le Service, nous étions donc prêts à le soumettre. Cependant, et malgré le fait que l'avant-projet avait été validé par les deux Conseils communaux, le Conseil Communal de Marsens a, tout dernièrement, insisté pour que divers points de détail soient rediscutés. Comme nous nous devons de présenter le même document pour avoir un règlement

identique pour tous les enfants, nous sommes contraints de retirer ce point du tractanda.

Le tractanda définitif se présente donc comme suit :

### **TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 octobre 2012
2. Présentation de la planification 2013 – 2017
3. Budget 2013
  - 3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
  - 3.2 Rapport de la commission financière
  - 3.3 Présentation du budget d'investissement – financement – rapport de la commission financière - approbation
    - a ) Réfection de la route des « Chésaux » et du « Sapier »
    - b ) Renforcement talus et glissière de sécurité « Surville »
    - c ) Réfection fenêtres de la façade sud-ouest du bâtiment école
  - 3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
4. Nomination d'un membre au sein de la commission d'aménagement
5. Association intercommunale du bassin Sionge – augmentation de la limite d'endettement pour les investissements
6. Divers

Il s'agit donc du même tractanda que publié, seul le point 6 qui concernait l'accueil extrascolaire a été supprimé.

**M. le syndic** demande s'il y a des observations à formuler sur ce nouveau tractanda ?

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assistance de l'approuver par main levée.

**Le tractanda modifié étant accepté à l'unanimité**, M. le syndic propose dès lors de passer au point 1 de cette assemblée.

## **1.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 octobre 2012**

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal.

**M. le syndic** demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** demande que les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité se manifestent en levant la main.

### **Résultat du vote :**

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**M. le syndic** remercie la secrétaire pour sa rédaction.

## **2.- Présentation de la planification financière 2013 - 2017**

Selon l'article 86d de la Loi sur les communes, le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, qui est mis à jour au moins une fois par année.

Le plan financier est établi par le Conseil communal et soumis à la commission financière pour préavis. Sur cette base, le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune pourrait être amenée à réaliser dans un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, par contre elle aide à calculer les incidences financières possibles à l'avenir, que ce soit en termes de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements. Notre planification a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 1.6 mios d'ici 2017, comprenant notamment :

- l'épuration de Fontaux et les travaux d'entretien liés au plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
- des travaux de bouclage du réseau d'eau potable
- la réfection de l'étanchéité de l'abri PC de la Croix-Verte ainsi que du bitume de la place de parc
- l'assainissement du Pont du Forchaux
- la révision du PAL
- une participation à une déchetterie intercommunale.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive.

En deuxième phase, nous analysons les charges et produits des 5 dernières années, retranchons les charges et produits extraordinaires, ceci afin d'obtenir une situation comptable épurée.

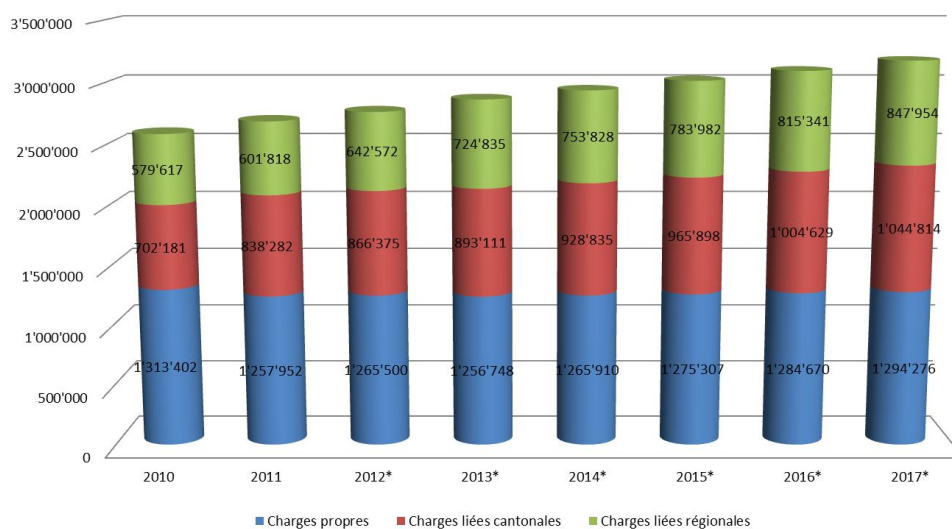
Pour terminer, nous planifions les charges et produits des 5 prochaines années (2013 à 2017) en fonction des éléments en notre possession, en particulier :

- le taux d'évolution des recettes fiscales
- taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées).

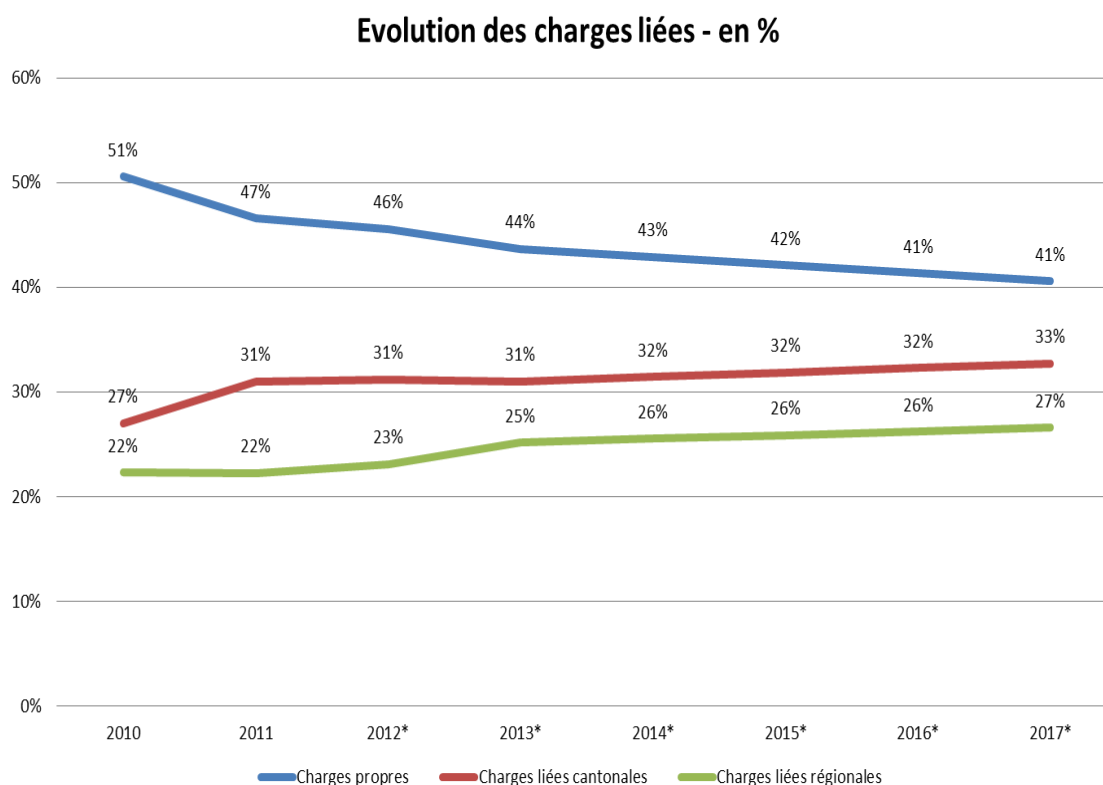
Dès lors, sur la base de notre planification financière, nous pouvons vous faire part des constatations suivantes, à notre avis pertinentes :

- **l'évolution des charges liées en francs :**
  - \* = chiffres selon budget et planification financière

**Evolution des charges liées - en CHF**



- l'évolution des charges liées en % :
  - \* = chiffres selon budget et planification financière



Le graphique visualise la progression des charges liées cantonales et régionales, qui monopolisent une part toujours plus importante des dépenses communales, ce qui diminue la marge de manœuvre de la commune.

Les charges liées régionales vont également augmenter à terme avec :

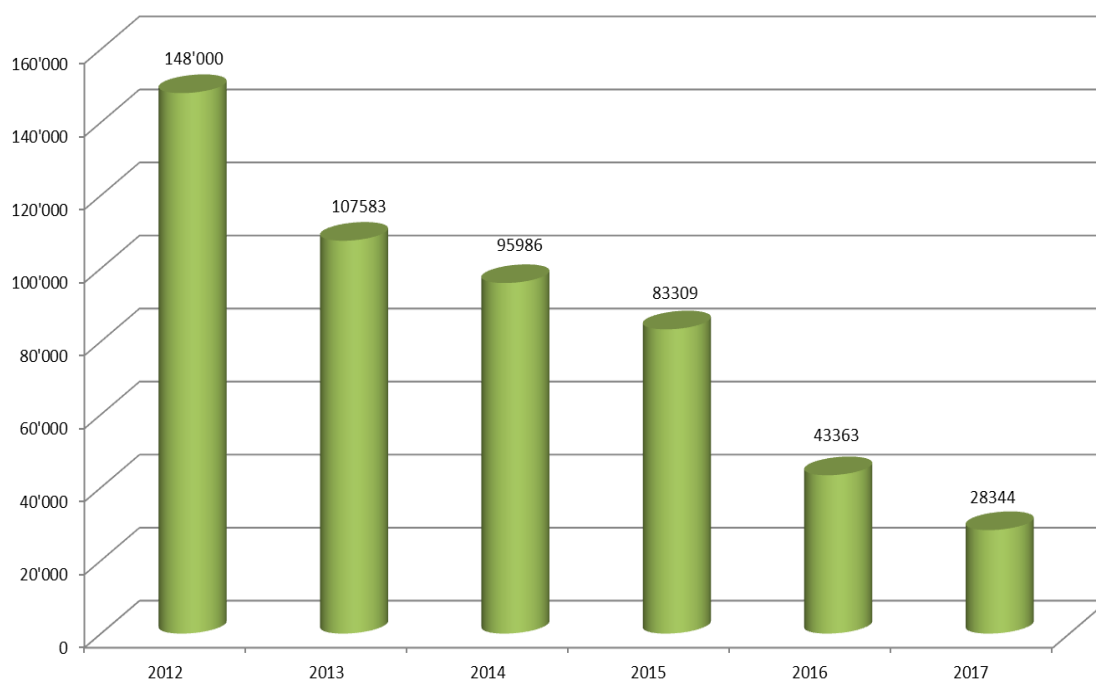
- la construction d'une nouvelle école à Marsens
- la construction d'un 3<sup>ème</sup> CO à Riaz
- le projet d'agrandissement de la Station d'épuration de Vuippens
- le projet de régionalisation des sports
- le projet de construction d'un centre sportif régional

Nous constatons également que les recettes de la Commune stagnent, les diminutions d'impôts accordées ces dernières années par le canton y sont pour beaucoup.

- **l'évolution de la marge nette d'autofinancement :**

- MNA = capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements
- Son évolution négative résulte de l'augmentation des charges mise en rapport avec la stagnation des recettes
- Cette évolution est préoccupante et nécessitera une attention particulière du conseil communal.

**Evolution de la MNA**



Aucun complément d'informations n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

### **3.- Budget 2012**

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

#### **3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement**

Concernant la présentation du budget, chaque conseiller responsable du dicastère en question présente son propre budget. C'est à lui qu'il appartient par la suite de le défendre.

Cependant, **M. le syndic** tient à préciser que le Conseil communal dans son ensemble respecte la collégialité, se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

Vous trouvez les montants par rubrique dans les documents à votre disposition sur les tables. Ceux-ci vous sont également présentés au beamer et les commentaires seront faits par les conseillers, là où une explication est nécessaire.

**M. le syndic** rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.

#### **02.301.00 – Salaires du personnel administratif**

L'augmentation est due au changement de palier et à une augmentation de 5% du temps de travail pour la secrétaire et pour la boursière. L'augmentation de la population et des travaux administratifs nécessitent de plus en plus de travail de la part de l'administration. En comparant les taux d'occupation par rapport aux communes voisines, ce nouveau taux d'occupation à 125 %, est légèrement en dessus de Riaz mais en dessous de Marsens, Sorens et PEO.

#### **02.311.00 – Achats de machines et mobilier**

Un montant de CHF 10'000.00 est prévu au budget pour le renouvellement du serveur informatique.

#### **16 – Protection civile**

**M. Olivier Studer** précise que dès 2013, les corps locaux seront abolis et rattachés au corps de la PC Sud pour la Gruyère.

#### **2 – Enseignement et formation**

Ce poste a fortement augmenté à cause de l'ouverture de classes et de l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine dans le canton

#### **21.352.20 – Participation Cercle scolaire primaire**

Les dépenses primaires ont augmenté à cause de l'ouverture de classes supplémentaires, la mise en place d'un responsable d'établissement et l'introduction du plan d'étude romand qui demande l'introduction de l'anglais pour les classes de 5<sup>ème</sup> primaire. Etant donné le nombre conséquent d'enfants, deux camps de ski sont prévus en 2013 aux Crosets.

**21.352.30 – CO : frais de fonctionnement**

Egalement une augmentation de charges due par l'augmentation des frais de fonctionnement pour un montant de CHF 8'000.00 et un montant de CHF 40'000.00 provenant de la nouvelle clé de répartition.

**29.314.00 – Entretien du bâtiment**

Ce poste concerne la pose d'un grillage en bordure du garage de la boulangerie.

**33.314.00 – Entretien places de parc et jardins, fleurs**

CHF 2'000.00 sont prévus pour l'aménagement d'un banc de pique-nique près du personnage Chalamala sur le Sentier des Légendes.

**54.365.30 – Subvention AES La Passerelle**

Un budget de CHF 35'000.00 qui sera compensé par la participation de la commune de Marsens (CHF 26'000.00), ce qui représente pour Echarlens, une charge nette de CHF 9'000.00.

**58.352.00 – Participation service social régionale / LASOC**

Augmentation de charges qui provient essentiellement de l'augmentation des demandes d'aide au Service social.

**M. Olivier Marro** demande pour quelle raison un montant de CHF 3'000.00 a été amputé pour les subventions aux garderies point 54.365.00.

**Mme Ding** précise que le budget a été diminué en fonction de l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, celle-ci va engendrer une augmentation des enfants scolarisés et une diminution des effectifs dans les garderies.

**62.315.10 – Entretien du matériel**

Le montant de CHF 7'000.00 correspond au service de la lame à neige.

Pour le point 62.312.00 Eclairage public, **M. Olivier Marro** se réfère au fait que l'on a diminué l'éclairage public dans le village et que le budget augmente. Il demande des informations à ce sujet.

**M. Patrice Gremaud** précise que la facture précédente était une estimation mais ensuite on s'est rendu compte que les frais étaient plus élevés. Le montant de CHF 6'400.00 est plus proche de la réalité.

**M. le syndic** précise que dans les comptes 2011 figurait un montant de CHF 8'700.00 et qu'entre temps, on a installé de nouveaux lampadaires. Globalement les frais ont diminué mais moins que prévu.

**70.312.00 – Achat d'eau**

Une augmentation compensée par le 70.435.00 produit de la vente d'eau.

Pour les postes 30.414.00 et 70.314.10, les montants ont été reportés étant donné que les travaux n'ont pas été exécutés cette année. Ceci concerne des changements de vannes et diverses adaptations du réseau d'eau.



**70.380.00 – attribution à la réserve**

Rien n'a été budgété et ceci préoccupe le Conseil communal. Depuis quelques années les finances ne permettent plus d'attribuer un montant à la réserve et c'est un problème car les travaux futurs devraient se financer par un prélèvement sur la réserve. Le Conseil communal va se pencher sur ce problème et y travailler en 2013 pour y remédier.

**71.380.00 – Attribution à la réserve**

Ce poste permet par contre d'attribuer un montant de CHF 90'107.30 à la réserve.

**71.314.00 – Frais d'entretien des installations**

Ce sont divers entretiens de conduites et la poursuite du PGEE.

**71.352.00 – Participation STEP Vuippens**

Une charge liée par rapport au budget de la STEP régionale.

**72 – Ordures ménagères**

Pour ce poste, Olivier Studer peut annoncer un recouvrement de 71,7%, en conformité avec les demandes du Service des communes. (70%)

**72.310.00 – Achat de matériel**

Il s'agit de l'achat de deux containers supplémentaires.

**81.461.00 – Subventions cantonales**

On peut remarquer une diminution des subventions cantonales qui induira une diminution au chapitre 81.314.05 travaux de plantation et soins jeunes plants. Il a été décidé d'en faire le stricte nécessaire.

Par conte, nous avons la chance que le prix du bois s'est maintenu ce qui nous a permis de rester dans le tir par rapport aux budgets précédents.

**83.365.21 – Entretien ASLG**

L'entretien du sentier du lac doit être réglé avec l'ASLG durant l'année 2013.

**90.400.00 – impôts : revenu, personnes physiques**

Une diminution du budget par rapport au revenu des personnes physiques, les chiffres de l'état présentent une stagnation voire une diminution des revenus d'impôts consécutifs aux diminutions d'impôts consentis par l'Etat.

**90.403.00 – Impôt : gains immobiliers et plus value**

Ce poste a été légèrement augmenté.

**90.404.00 – Impôts : mutations immobilières**

Ce poste a également été légèrement augmenté car ces dernières années les montants ont toujours dépassé les budgets.

### 930 – Péréquation financière

La péréquation financière est calculée par l'Etat par rapport à plusieurs facteurs. Il s'avère que notre situation s'est améliorée et la subvention se verra diminuée pour 2013.

#### 99.319.00 – Dépenses non spécifiées

Après contrôles minutieux avec Fribourg, il s'est avéré que ce poste peut être utilisé uniquement pour des dépenses extraordinaires de fonctionnement tel que du vandalisme. De ce fait, ce poste a été réduit de CHF 30'000.00 à CHF 5'000.00.

#### 99.332.00 – Amortissements extraordinaires

On le retrouve en fait au poste 99.382.00, ce montant de CHF 14'000.00 sera présenté aux investissements mais sera ponctionné sur le fonds de rénovation de l'école, il apparaît aussi dans les comptes de fonctionnement.

#### 99.382.00 – Attribution fonds de rénovation de l'école

Nous avons supprimé l'attribution au fonds de rénovation de l'école comme pour celui de la Croix-Verte, pour des raisons budgétaires d'une part mais aussi car un montant a été prévu qui permet d'envisager sereinement les travaux futurs et il semblait inutile de mettre encore des réserves pour les fonds de rénovation de l'école.

### Récapitulation du budget de fonctionnement 2013

<b>Total de charges</b>	<b>CHF 2'874'693.65</b>
<b>Total de revenus</b>	<b>CHF 2'779'641.05</b>

**Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 95'052.60.**

La perte budgétée est supérieure à celle des années précédentes, la situation s'est quelque peu corsée. Comme vous avez pu le constater, les charges ont augmenté, en particulier les charges liées alors que les revenus stagnent. Le Conseil communal devra bien veiller à l'évolution des finances de la commune.

Concernant les charges, le Conseil communal n'a fait aucune folie par rapport au budget, il a fallu s'en tenir au stricte nécessaire notamment en supprimant les fonds de rénovation, en diminuant les dépenses non spécifiées et l'on remarque que l'on a moins de réserve que dans les budgets des années précédentes.

Avant de donner la parole à la commission financière, **M. le syndic** demande s'il y a des questions par rapport aux chiffres soumis.

Aucun complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** donne la parole à la commission financière, par son président M. Vincent Ducrot, pour son rapport.

### **3.2. Rapport de la Commission financière**

La commission financière a examiné le budget lors d'une réunion avec le Conseil communal le 26 novembre dernier.

Le budget 2013 de notre commune présente un déficit de CHF 95'052.60, ceci pour un total de charges de CHF 2'874'693.65 et de recettes de CHF 2'779'641.05. En 2013, les dépenses vont progresser de près de CHF 100'000.00 alors que dans le même temps, les recettes ne vont augmenter que de CHF 65'000.00 par rapport à 2012.

L'augmentation continue des charges et notamment des charges liées inquiète la commission financière. Elles contribuent à augmenter le déficit par rapport à 2012 de CHF 35'000.00.

La planification financière montre que ce déficit devrait encore se creuser dans le futur, exigeant une attention toute particulière du Conseil communal. Le seuil critique exigeant une adaptation de l'impôt n'est pas encore atteint heureusement, mais la marge de manœuvre s'est considérablement réduite. Reste à espérer que les recettes seront légèrement supérieures aux attentes comme ce fut le cas toutes ces dernières années.

Les discussions entre le Conseil communal et la commission financière ont été constructives et ouvertes. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

La commission financière recommande donc à l'assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement. Le maximum a été fait pour avoir une situation acceptable.

**M. le syndic** remercie M. Vincent Ducrot pour son rapport ainsi que Messieurs Nicolas Gremaud et Jean-Philippe Yerly, tous les trois présents.

Il relève que les discussions entre la commission financière et le Conseil communal sont ouvertes et toujours constructives et il en remercie la commission financière.

### **3.3. Présentation du budget d'investissement – financement – rapports de la commission financière - approbation**

#### **62.503.10 – Réfection routes des « Chésaux » et du « Sapier »**

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Patrice Gremaud**.

Sur le tronçon de la route des « Chésaux », c'est à deux endroits que le bord de la route s'affaisse, notamment en dessus de la pisciculture ainsi qu'en aval du chemin de Pra Barzin. Il y a donc nécessité de renforcer le caisson de la route.

Sur le tronçon de la route du Sapier, c'est l'affaissement de la chaussée vraisemblablement dû à la nature du terrain qui provoque une déformation de la chaussée. La remise en état de cette route est nécessaire car cela devient dangereux pour les usagers.

A cela, il faut rajouter la réparation sur de petites surfaces à la route de Fontanaux et au chemin de Pra Barzin. L'investissement pour l'ensemble de ces travaux est de CHF 25'500.00.

**Financement :**

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 25'500.00.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer la parole à la commission financière.

**Préavis de la commission financière :**

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

**Vote de l'assemblée :**

**M. le syndic** demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement CHF 25'500.00 pour la réfection de la route des « Chésaux » et du « Sapier » ainsi que son mode de financement lèvent la main.

**Résultat du vote :**

**Ce crédit est approuvé à l'unanimité.**

**62.503.20 – Renforcement talus et glissière de sécurité « Surville »**

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Patrice Gremaud**.

Afin de renforcer le talus qui se dégrade sérieusement et d'assurer la sécurité des passants, le Conseil communal propose la pose d'une barrière de sécurité ainsi que la consolidation du talus.

L'investissement pour cet aménagement est de CHF 16'500.00.

**Financement :**

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 16'500.00

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer la parole à la commission financière.

**Préavis de la commission financière :**

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

**Vote de l'assemblée :**

**M. le syndic** demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement CHF 16'500.00 pour le renforcement du talus et pose d'une

glissière de sécurité à la route « Surville » ainsi que son mode de financement lèvent la main.

**Résultat du vote :**

**Ce crédit est approuvé à l'unanimité.**

**29.503.70 – Réfection des fenêtres et de la façade sud-ouest de l'école primaire**

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Patrice Gremaud**.

Il est nécessaire de procéder au changement des douze fenêtres de cette façade car actuellement l'étanchéité (infiltration d'eau en cas d'orage) ainsi que l'isolation ne sont plus conformes. Il est également prévu de poser des stores intérieurs aux fenêtres de la classe enfantine.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 14'000.00

**Financement :**

Cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur le fond de rénovation de l'école. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer la parole à la commission financière.

**Préavis de la commission financière :**

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

**Vote de l'assemblée :**

**M. le syndic** demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement CHF 14'000.00 concernant la réfection des fenêtres et de la façade sud-ouest de l'école primaire ainsi que son mode de financement lèvent la main.

**Résultat du vote :**

**Ce crédit est approuvé à l'unanimité.**

**Le montant total des charges du budget d'investissement se monte à CHF 975'961.10**

**3.4. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements**

Avant de passer au vote les budgets de fonctionnement et d'investissements, **M. le syndic** demande s'il y a des questions d'ordre général.

**M. Benoît Pugin** demande, des informations au sujet du poste lié à l'aménagement des rives du lac.

**M. le syndic** précise qu'il s'agit de la création du sentier du bord du lac.

Aucun autre complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le budget 2013 dans son intégralité et tel qu'il a été présenté lèvent la main.

**Résultat du vote :**

**Le budget 2013, dans son intégralité, est accepté à l'unanimité.**

**4.- Nomination d'un membre au sein de la commission d'aménagement**

Pour ce point, **M. le syndic** précise qu'en vertu de l'article 36, al. 2, de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), l'assemblée communale élit les membres de la commission d'aménagement, composée d'au moins cinq membres.

M. Bernard Jaquier a quitté la commune à la fin du mois de novembre, et par là même quitte sa fonction de membre de la commission d'aménagement.

Nous profitons de l'occasion de le remercier chaleureusement pour son engagement au service de la commune. Sa disponibilité et ses compétences ont été très appréciées, nous relèverons tout particulièrement ses connaissances approfondies dans le domaine de la protection incendie.

Le Conseil communal est parti en quête d'un candidat et peut ce soir présenter M. Frédéric Galley, né en 1976, marié et père de 3 enfants. M. Galley habite à Echarlens depuis 4 ans, il est par ailleurs le premier habitant du quartier Sur Villa. M. Galley est au bénéfice d'une formation de chef de chantier et assure la direction de l'entreprise Fracheboud SA, travaux spéciaux et forages, une unité du groupe Grisoni-Zaugg.

Au terme de cette présentation, **M. le syndic** demande si l'assemblée aurait un ou des autres candidats à présenter.

Comme ce n'est pas le cas, il propose de procéder à l'élection de M. Frédéric Galley

**Vote de l'assemblée :**

Les personnes qui approuvent l'élection de M. Frédéric Galley en tant que membre de la commission d'aménagement lèvent la main.

**Résultat du vote :**

**M. Frédéric Galley est nommé membre de la commission d'aménagement à l'unanimité.**

**M. le syndic** remercie l'assistance pour cette élection et ses félicitations vont bien entendu à M. Frédéric Galley.

Pour mémoire, la commission d'aménagement se composera dès lors des personnes suivantes :

M. Claude Baeriswyl, président

M. José Gremaud

M. Benoît Pugin

M. Patrice Sautaux

M. Frédéric Galley

#### **5.- Association intercommunale du bassin Sionge – augmentation de la limite d'endettement pour les investissements**

M. Hervé Romanens étant excusé, **M. le syndic** informe que lors de l'assemblée de l'AIS, le 15 décembre 2011, les délégués ont été informés que l'agrandissement de la STEP, mise en service il y a 25 ans, était devenu inéluctable vu le développement démographique et industriel constaté au cours des dernières années dans les communes du bassin versant.

Selon le programme de l'étude en cours, le bureau d'ingénieurs Pöyry AG communiquera prochainement le coût estimé à  $\pm 10\%$ , en vue de la demande de crédit d'investissement qui sera soumise aux communes lors d'une assemblée extraordinaire des délégués, en début d'année 2013. Cependant, d'après les premières estimations communiquées au comité de direction, il est apparu que le montant de la limite d'endettement pour les investissements, à savoir Fr. 25'000'000.00, allait être dépassé.

En conséquence, tenant compte d'une part de l'endettement actuel d'environ 6 millions de francs et du coût estimatif de l'agrandissement de la STEP et considérant, d'autre part, qu'un nouvel investissement sera nécessaire à moyen terme pour le traitement des micropolluants, le comité a proposé à l'assemblée des délégués du 8 novembre 2012 de porter le montant de la limite d'endettement à Fr. 40'000'000.00, ce qui a été adopté par les délégués (augmentation de la limite uniquement).

Comme il s'agit d'une modification essentielle au sens de l'article 113 LCo, la décision doit être soumise à l'approbation du législatif des communes membres. Pour entrer en vigueur, la modification doit être acceptée par au minimum 10 communes dont la population dite légale représente au moins 25'274 habitants (augmentation de la limite d'endettement, ce que nous allons faire ce soir).

Les étapes suivantes de ce dossier :

- Séance d'information aux conseillers communaux – jeudi 10.01.2013 – présentation du budget d'investissement avant l'assemblée des délégués qui votera le crédit
- Vu le coût de l'investissement à réaliser, le crédit, pour autant qu'il soit accordé, sera soumis au référendum obligatoire. Le scrutin populaire aura lieu le 3 mars 2013, jour de votations fédérales. Des séances d'information à la population seront organisées au préalable dans chaque région.

La modification de statut proposée ce soir est la suivante :

#### Art. 30. Limite d'endettement

<sup>1</sup> L'association peut contracter des emprunts.

<sup>2</sup> La limite d'endettement est fixée comme suit :

- a) **Fr. 40'000'000.00 pour les investissements;**

b) Fr.1'000'000.00 pour le compte de trésorerie.

<sup>3</sup> Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'art. 148 al. 1 litt. a LCo.

Avant de passer au vote, M. le syndic demande s'il y a des questions.

**M. Olivier Gapany** relève que, concernant ces infrastructures et ces modifications, transformations et constructions, il est prévu deux étapes et que ces 40 millions de limite d'endettement puissent permettre ces deux étapes. S'il a bien compris, la première étape prévoit les projets pour 2013 qui seront votés et la 2<sup>ème</sup> étape va concerner les micropolluants, si tel était le cas quel en serait le laps de temps.

**M. le syndic** étant le remplaçant de M. Hervé Romanens, excusé et en charge du dossier, n'a pas connaissance de ces étapes. Il imagine que tous ces éléments seront présentés lors de la prochaine assemblée des délégués au moment où seront présentés l'investissement et le crédit.

Le Conseil communal aura une séance d'information avant l'assemblée des délégués et la population aura des séances d'information avant le vote. Tout le monde sera informé à ce moment-là, par des spécialistes et en direct.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent les modifications des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge tels que présentés, lèvent la main.

#### **Résultat du vote :**

**La modification des statuts de l' AIS est acceptée à l'unanimité.**

#### **6.- Divers**

**Mme Elisabeth Ding** informe que l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine interviendra à la prochaine rentrée scolaire. La commission scolaire, en collaboration avec les communes, est en train de préparer une séance d'information qui aura lieu au printemps 2013 en principe à Echarlens ou à Vuippens.

Pour ce chapitre des divers, la parole est donnée à l'assistance.

**M. Olivier Gapany** relève que dans la planification financière il a été parlé d'un bouclage du réseau d'eau. Il demande où cela se situe.

**M. le syndic** répond que c'est un sujet suivi par M. Hervé Romanens mais que depuis longtemps on parle de bouclages de conduites, notamment celle qui passe près des futurs bâtiments « Estalys » et qui rejoint le pont. Ce sont en fait des bras morts qui avaient déjà été repérés à l'époque et qu'il serait bien d'en assurer les bouclages pour avoir une bonne circulation d'eau.

Concernant les charges liées, **M. Olivier Gapany** demande s'il y a quelque chose qui a été entrepris du côté de l'Association des communes fribourgeoises



pour freiner cette évolution.

**M. le syndic** répond qu'à priori non, il n'en a pas connaissance. Cette association intervient régulièrement dans les projets de consultation des lois et dans ces projets elle veille de bien répartir les frais pour que le canton assume sa part. Pour notre part, nous intervenons toujours en appui de leur position et prenons la peine d'écrire. Les charges liées ne concernent pas nécessairement l'Association des communes fribourgeoises, notamment le service social pour lequel elle n'a aucune influence.

Concernant l'évolution des charges liées, **M. Olivier Gapany** aurait l'idée, à savoir que le Conseil communal d'Echarlens contacte l'ACF, leur demander de convoquer les syndicats du canton de Fribourg et les députés, nos représentants politiques qui pourraient empoigner ce problème. C'est un thème très discuté et très important qu'il faut soulever rapidement et intervenir par le biais de l'ACF.

**M. le syndic** répond que c'est une bonne idée de les contacter mais pour sa part l'augmentation des charges est due au développement démographique important du canton, ceci pèse lourd dans les charges liées notamment les charges de fonctionnement. On remarque également que l'aide sociale est de plus en plus sollicitée. Que peut-on faire la contre ? Par contre, on peut tout-à-fait contacter l'ACF ce qui nous permettra d'avoir des informations à transmettre lors d'une prochaine assemblée.

Au terme de cette assemblée, **M. le syndic** a le plaisir d'inviter l'assistance à rester dans cette salle où nous aurons le plaisir de servir du thé, du vin chaud ainsi que quelques friandises de circonstance.

Avant de clore cette assemblée, **M. le syndic** tient à adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal à qui va sa gratitude pour leur engagement, leur travail et leur appui.

Merci à Mesdames Patricia Gremaud et Patricia Gremion-Schmidt pour leur travail assidu au sein de l'administration communale, mais également pour la préparation de cette assemblée.

Merci à notre employé communal, M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre souvent dans l'ombre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci également à toutes les citoyennes et citoyens qui s'engagent dans les diverses commissions ou qui œuvrent dans le cadre du bureau électoral.

Pour terminer, il lui reste à souhaiter à chacune et à chacun un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon retour dans leur foyer.

La secrétaire :

Le syndic :

Patricia Gremaud

Antoine Gremaud